

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2007

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. - COLLOBERT H. - THOMAS D - FREMONT L. (Adjoints) – LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J - MONNIER M JONET S. – Mme PERSONNIC A. – Mme JOUANIGOT A – Mme MABIN B. .

ABSENTS EXCUSES :

M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.
M. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B
M. SALAUN JC qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT.
M. PLOUX qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.

ABSENTS :

M. LE MARREC Yvon

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

I Comptes administratifs et comptes de gestion 2006

En préambule à la présentation des comptes, M. DELVAL, Percepteur, souligne que la situation financière de PABU est la suivante :

- stabilité et faible niveau des dépenses de personnel
- annuités d'emprunts en baisse depuis 2002
- stabilité des autres dépenses
- capacités d'autofinancement en constante augmentation

M. Marcel LE FOLL, Adjoint aux Finances présente

- Le compte administratif de la commune
- Le compte administratif du lotissement du Rucaër

Les résultats des comptes administratifs (comptes de l'ordonnateur) et de gestion (comptes du comptable) étant identiques, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces comptes.
Pour le budget de la commune, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à + 1 973 912.93 €, celui de l'investissement à + 1 531 930.64 €
Pour le budget du Lotissement du Rucaër, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à - 28 473.28 €, le résultat de la section investissement est 0 €

II Budgets primitifs 2007

M. DELVAL, Percepteur et M. Marcel LE FOLL, Adjoint aux Finances présentent les 3 budgets primitifs :

- Commune
- Lotissement du Rucaër
- Lotissement du Hameau du Chemin Vert

Le budget de la commune s'équilibre à 1 745 070.78 € en section de fonctionnement et à 2 706 175.17 € en section d'investissement.

Pour le budget lotissement du Rucaër, le budget s'équilibre en recettes à 34 000 € et en dépenses à 34 000 €.

Pour le budget du lotissement du Hameau du Chemin Vert, le budget s'équilibre à 153 119.51 € en section de fonctionnement et à 153 119.51 € en section d'investissement.

Principaux investissements :

Opération 14 Mairie Aménagement du bourg	64 000 €
Opération 16 Bâtiments divers	110 000 €
Opération 19 Eglise	220 000 €
Opération 20 Cimetière	130 000 €

Avant de passer au vote, M. Pierre SALLIOU précise que le budget est tourné vers l'avenir, avec comme principaux chantiers : la réhabilitation de l'église, l'extension du cimetière, la réfection du chauffage à la salle des fêtes et de l'armoire électrique à la salle de tennis, l'acquisition de divers matériels pour les services techniques : bétonneuse, remorque, tunnel de forçage..., la réhabilitation de l'ancienne mairie.

Le conseil municipal, moins 3 abstentions (M. J. KERHERVE, Mme M. MONNIER, Mme A. JOUANIGOT) approuve le budget primitif de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif du lotissement du Rucaër et du lotissement du Hameau du Chemin Vert.

III Vote des taux des 3 taxes

Suite à une présentation des taux des 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) par M. DELVAL, Percepteur le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux appliqués en 2006 à savoir :

- Taxe d'habitation 16.30%
- Foncier bâti 20.02 %
- Foncier non bâti 57.12 %

IV Affectation de résultat

Pour le budget de la commune, le besoin de financement de la section d'investissement en tenant des restes à réaliser 2006 est de 757 827.02 €. Cette somme est à affecter au compte 1068.

Pour le budget du lotissement du Rucaër, le déficit de fonctionnement 2006 est repris en dépenses de fonctionnement au budget 2007 soit : 28 473.28 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces affectations de résultat.

V Immobilisations – durée de l'amortissement

M. Marcel LE FOLL explique que depuis 2006 les subventions d'équipement imputées au compte 20415 doivent être amorties, notamment les participations versées au syndicat départemental d'Electricité. Un amortissement sur 1 an serait à prévoir.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

VI Lotissement « Hameau du Chemin Vert » - validation du schéma

M. Hervé COLLOBERT fait part que suite à une réunion du 7 mars, la DDE et le cabinet Atelier du Paysage ont présenté un nouveau projet pour la réalisation du lotissement du Hameau du Chemin Vert. Certains riverains de la rue de l'Eglise ont demandé que leurs fonds de jardin soient intégrés dans le futur lotissement. Le conseil municipal moins 2 abstentions (Mme Béatrice MABIN, Mme Armelle JOUANIGOT) décide d'intégrer ces 2 fonds de jardins dans le futur lotissement.

VIII Cession de terrain rue du Chemin Vert – régularisation

M. Hervé COLLOBERT fait part que suite à un courrier de Me LABAT, notaire à LANVOLLON, ce dernier demande à la commune de régulariser l'accès à 2 propriétés privées situées 29 ter et 31, rue du Chemin Vert, régularisation qui aurait dû être faite suite au conseil municipal du 5 septembre 1971. Suite à l'avis des Domaines, le conseil municipal à l'unanimité décide de rétrocéder la parcelle AH 76 aux propriétaires actuels au prix de 1 €, de prendre les frais à la charge de la commune, de désigner Me LABAT, notaire à LANVOLLON, pour rédiger l'acte.

IX Eglise – Mission CSPS

M. Loïc FREMONT fait part que dans le cadre du projet de la réhabilitation de l'église un dossier a été transmis à 3 cabinets pour une mission CSPS (consultation de Coordination Sécurité et Protection de la Santé). 2 cabinets ont répondu. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 mars 2007 et a retenu le cabinet : Ouest Coordination, le moins disant pour un montant de 1260 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec Ouest Coordination.

X Mairie – Mission OPC – avenant N°1

M. Marcel LE FOLL fait part que le marché de Ouest Coordination prévoyait une durée de travaux de 10 mois. Comme la durée des travaux est passée à 12 mois, il est nécessaire de prévoir un avenant. L'avenant est de 1230.10 € HT Comme l'avenant est supérieur à 5 % du marché initial, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 mars 2007. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant N°1 de la mission OPC.

XI Mise à disposition d'équipements sportifs – convention avec la ville de GUINGAMP

M. Bernard HENRY fait part que l'AS PABU s'entraîne le mercredi et le vendredi soir à KERGOZ. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit de l'AS PABU.

XII Transfert de la Mairie de Pabu

M. Pierre SALLIOU explique que les travaux de la nouvelle mairie sont terminés. Les services administratifs vont déménager le mercredi 28 mars 2007. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le transfert de la mairie dans les nouveaux locaux.